

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 844 mettant le lieutenant Fournier à la disposition du commandant de la milice indigine.

n° 844

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 août 1938

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1938

Date du numéro
31 août 1938

TEXTE INTÉGRAL

Le lieutenant Fournier (René), débarqué à la colonie le 21 août 1938, est mis à la disposition du capitaine commandant la milice indigène et affecté à In 2° compagnie de milice, À compier du jour de son débarquement